

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-BERNARD DU 14 DECEMBRE 2020 A 19h00

Etaients présents : M. Bernard REY, Maire, Mmes Emmanuelle CARGNELLI, Josette GUERRIER, MM Christophe COTTAREL, Marc SOLFOROSI, Adjointes au Maire, Mmes Claire ANDRIEUX, Sylvie CHASSAGNE, Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, Frédérique POINTON-SCHOENAUER, MM Gilles BRIENS, Jean-Claude LAMBERT, Florent PATIN, Jean-Pierre PILLON, Frédéric VIENOT, Conseillers municipaux.

Absent(s), excusé(s) : Mme Brigitte FROMONT

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre PILLON

Date de la convocation : 08/12/2020

Date de l'affichage : 08/12/2020

En raison du contexte sanitaire, la séance se déroule sans public.

A la demande de M. le Maire, une minute de silence est observée en hommage au Président Valéry GISCARD D'ESTAING, décédé le 2 décembre 2020. Le Président défunt Jacques CHIRAC est également associé à cet hommage.

Le Procès-Verbal du conseil municipal du 14 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité des présents.

M. le Maire propose de rajouter deux délibérations à l'ordre du jour :

- La voirie du Bois Faguin
- La prolongation du prêt relais contracté auprès de la Caisse d'Epargne

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents le rajout de ces deux points à l'ordre du jour.

I – INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLERE MUNICIPALE SUITE A LA DEMISSION DE MME SANDRINE TESTAS

Suite à la démission le 19/11/2020 de Mme Sandrine TESTAS de son mandat de conseillère municipale, le conseil municipal accueille Mme Sylvie CHASSAGNE, qui est installée en tant que nouvelle conseillère municipale.

La représentation des élus au sein des commissions communales est modifiée comme suit (délibération n° D2020_050) :

- Mme Sylvie CHASSAGNE intègre la commission « Relation avec l'habitant, Communication, Conseil citoyens »
- M. Jean-Claude LAMBERT intègre la commission « Environnement, Cadre de vie, Espaces verts, Voirie, Eclairage, Bâtiments, Travaux, Propreté, Tri et recyclage des déchets »

La modification est approuvée à l'unanimité des présents.

Mme Claire ANDRIEUX devient membre élu du conseil d'administration du CCAS (délibération n° D2020_051).

La modification est approuvée à l'unanimité des présents.

Concernant la représentation des élus au sein des commissions communautaires :

- M. Jean-Claude LAMBERT est désigné pour remplacer Mme Sandrine TESTAS au sein de la commission « Environnement, PCAET, Gestion des déchets et Aires des gens du voyage »

<p align="center">II – DEPOT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION DE TOILETTES PUBLIQUES AUTOMATIQUES A L'ESPACE CHABRIER (délibération n° D2020_052)</p>

Les toilettes publiques de l'Espace Chabrier ne sont pas appropriées aujourd'hui pour une ouverture 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents de déposer une demande de subvention auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour la création de toilettes publiques automatiques à l'Espace Chabrier.

La prise en charge par la région pourrait atteindre 50% du montant des travaux, qui s'élèvent à 16 334 € HT.

<p align="center">III – SUBVENTION AU PROFIT DU RASED (délibération n° D2020_053)</p>
--

Le RASED (Réseau d'Aide Spécialisé aux Elèves en Difficulté) est un dispositif auquel tout enseignant peut faire appel lorsqu'il rencontre des difficultés avec un élève, qu'elles soient d'ordre scolaire (difficultés d'apprentissage), comportemental, relationnel.

Alors que le personnel des RASED relève de la compétence du ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, il est souvent demandé aux collectivités locales d'en assurer le fonctionnement matériel.

Le RASED de Trévoux, qui intervient notamment à l'école SPINOSA, a besoin de financer 2 tests psychométriques. Chacun de ces tests coûte environ 1 500 €. Ils sont à réactualiser tous les 10 ans.

A ce besoin actuel s'ajoutent les besoins annuels classiques : achat de cahiers, de stylos, de livres, de jeux pédagogiques, ...

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents de verser une subvention d'un montant de 1 € par enfant scolarisé au RASED de Trévoux.

Ce montant de 1 € sera déduit du budget de 50 € par an et par élève alloué par la mairie pour le fonctionnement de l'école.

IV – INSTAURATION D’UNE PRIME EXCEPTIONNELLE AU PERSONNEL AYANT ASSURE LA CONTINUITE DU SERVICE PUBLIC POUR FAIRE FACE A L’EPIDEMIE DE COVID-19 (délibération n° D2020_054)

M. le Maire propose au conseil municipal d’attribuer une prime exceptionnelle pour le personnel communal ayant assuré la continuité de service dans le cadre de l’état d’urgence sanitaire déclaré pour faire face à l’épidémie de Covid-19. Le montant de la prime est plafonné à 1 000 € pour les agents de la Fonction Publique Territoriale.

Le conseil municipal accepte à l’unanimité des présents l’instauration de cette prime pour les 3 agents administratifs de la commune. Le montant de la prime est fixé à 500 €.

V – VENTE DE LA PARCELLE AI 120 : CONTRE-PROPOSITION DE L’ACHETEUR, SUITES A DONNER

M. le Maire rappelle que par délibération du 27 janvier 2020, le conseil municipal a décidé de vendre à M. et Mme JACOB la parcelle AI 120 d’une surface de 25 m², jouxtant leur propriété au 80 Chemin de la Bruyère, au prix de 276 € le m².

Suite à cette délibération, M. et Mme JACOB ont fait une contre-proposition à 100 € le m².

M. le Maire demande la position du conseil municipal sur ce dossier, à savoir maintenir l’offre initiale ou bien accepter la contre-proposition de M. et Mme JACOB.

Le débat s’engage entre les partisans d’un maintien du prix initial et les partisans d’un prix de conciliation entre 100 € et 276 €.

In fine, le conseil municipal décide à 10 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions (Mme Caroline PFLIEGER-LEGOUGE et M. Jean-Pierre PILLON) de maintenir le prix initial de 276 € le m².

M. le Maire et Mme Frédérique POINTON-SCHOENAUER n’ont pas pris part au vote.

VI – VOIRIE DU BOIS FAGUIN (Délibération n°D2020_055)

Par délibération du 15 avril 2019, l’impasse Bois Faguin a été rétrocédé à la commune de Saint-Bernard.

Une nouvelle délibération doit être votée pour finaliser cette opération.

Le conseil municipal décide à l’unanimité des présents :

- De préciser que la voie du Chemin du Bois Faguin, classée dans le domaine public communal, est d’une longueur de 127 mètres linéaires
- De procéder à la mise à jour de la longueur de la voirie communale, qui sera transmise aux services préfectoraux

VII – PROLONGATION DU PRET RELAIS CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE (Délibération n°D2020_056)

M. le Maire rappelle que le 6 novembre 2017, le conseil municipal a retenu l'offre de financement de la Caisse d'Épargne pour le paiement de l'indemnité d'expropriation relative à l'ERL (Emplacement Réservé pour le Logement) n°3 : financement d'un montant de 478 700 €, au taux fixe de 0,43 % trimestriel, remboursable sur 36 mois, reconductible pour 12 mois supplémentaires.

Considérant qu'il est nécessaire de demander la prolongation de ce prêt pour une durée de 12 mois non renouvelable,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents de souscrire au prolongement du prêt relais de la Caisse d'Épargne aux conditions suivantes : prêt d'un montant de 478 000 euros, pour une durée de 12 mois, à un taux fixe de 0.43 % trimestriel, avec la possibilité d'un remboursement total ou partiel à tout moment et sans indemnité.

VIII – INTERVENTION DE M. VINCENT LAUTIER, VICE-PRESIDENT DE LA CCDSV EN CHARGE DE LA GESTION DES DECHETS, CONCERNANT LA MODIFICATION DU SCHEMA DE COLLECTE EN PORTE-A-PORTE

Déchets - Rapport Annuel 2019 sur le service de collecte des déchets :

En 2019, la production totale de déchets (ordures ménagères + tri + déchèteries) sur l'ensemble des communes de la CCDSV a atteint 25 774 tonnes, soit 549 kg par habitant. Ce chiffre est légèrement supérieur à la moyenne nationale pour le milieu MIXTE URBAIN (541 kg par habitant).

M. Vincent LAUTIER rappelle les faits marquants de l'année 2019, notamment :

- La dissolution du SMICTOM au 31 décembre 2019 => la compétence déchets a été reprise par la CCDSV
- La rénovation de la déchèterie du Pardy
- Des actions de prévention dans les écoles primaires, via le SYTRAIVAL

Déchets – Modification du schéma de collecte en porte-à-porte :

Le 26 novembre 2020, le conseil communautaire de la CCDSV a décidé la mise en place d'une collecte en porte-à-porte pour les emballages légers (plastiques), à l'occasion du prochain marché de collecte qui débutera le 1^{er} janvier 2022.

Des bacs à couvercle jaune seront mis à disposition des Spinosiens par la CCDSV.

Une augmentation de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) est à prévoir.

Les points d'apport volontaires (colonnes et bennes de tri enterrées) seront conservés pour le verre, les journaux, et les autres filières de recyclage (comme le carton).

Le débat s'engage autour de l'organisation de cette nouvelle collecte sur la commune de Saint-Bernard.

La commission « Environnement, Cadre de vie, Espaces verts, Voirie, Eclairage, Bâtiments, Travaux, Propreté, Tri et recyclage des déchets » va prochainement se réunir pour travailler à la mise en place de cette collecte => attention au cas particulier de certaines habitations du centre du village pour lesquelles la gestion de deux bacs n'est pas envisageable.

IX – POINT SUR LES COMMISSIONS DE LA CCDSV

M. le Maire explique que les commissions au sein de la CCDSV ont été longues à se mettre en place en raison du contexte sanitaire.

Il rappelle que les représentants des communes doivent être des acteurs actifs du débat communautaire.

X – INFORMATIONS DIVERSES

⇒ SBI

M. Marc SOLFOROSI indique qu'une dernière version du SBI sera envoyée cette semaine au membres du comité de rédaction pour une ultime relecture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Vœux de la municipalité :

- Dimanche 24 janvier 2021, en présentiel ou en virtuel en fonction du contexte sanitaire

Prochain conseil municipal :

- Lundi 25 janvier 2021 à 19h30

Signatures :